

Nouvelles conditions de tarif réduit et de gratuité pour l'exercice 2023

Vu les délibérations du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole du Breuil en séance du 26 janvier 2022, du 18 mars 2022 et du 29 mars 2023,

Cours Théoriques et pratiques sans fourniture :

- 36 € la ½ journée et 72 € la journée par personne à plein tarif ;
- 25 € la ½ journée et 50 € la journée par personne à tarif réduit.

Cours Théoriques et pratiques avec fourniture de matériel et départ des stagiaires avec leurs productions (ex : kokedama, art floral, terrarium...)

- 46 € la ½ journée et 82 € la journée par personne à plein tarif
- 35 € la ½ journée et 60 € la journée par personne à tarif réduit

Par dérogation à ce qui précède,

La gratuité est accordée aux catégories suivantes :

- Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA),
- Les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et leur accompagnateur.trice;
- Les bénéficiaires titulaires de la carte mobilité inclusion, mention invalidité, délivrée par la MDPH et leur accompagnateur. Trice

Au-delà de 24h de cours suivis gratuitement sur une année scolaire (de septembre à aout) ce sont les autres tarifs qui s'appliquent

Le tarif réduit est consenti aux catégories ci-après :

- les jeunes de 18 à 26 ans ;
- les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant ;
- les demandeurs d'emploi ;
- les titulaires de la carte d'invalidité des pensionnés de guerre et leur accompagnateur.trice ;
- les membres de familles nombreuses titulaires de la carte de réduction de la SNCF ;
- les journalistes spécialisés dans l'horticulture, la botanique ou l'agriculture.
- les salariés des associations œuvrant dans le domaine de l'horticulture, du jardinage et du paysage
- le personnel de la Ville de Paris sur présentation de sa carte professionnelle ;
- les anciens élèves de l'École Du Breuil ;

Les personnes ne pouvant présenter de pièces justifiant le tarif choisi au nom du participant devront s'acquitter d'un plein tarif.